

AVENUE DE CLICHY : DES PROMESSES A CONFIRMER

Animée par Philippe Limousin, La Commission de l'Avenue de Clichy se préoccupe de l'amélioration de son aspect. Elle entreprend des démarches dans le but de faire respecter les réglementations existant en matière d'étalages, d'hygiène et de stationnement sur l'axe rouge. Elle sollicite également les pouvoirs publics pour que l'avenue de Clichy bénéficie d'installations de voirie (mobilier urbain notamment) de qualité équivalente à celles des "beaux quartiers".

👉 Etat des lieux : une circulation automobile saturée, bruyante et polluante, un mobilier urbain très dégradé (chaines cassées, piquets déchaussés) des étalages envahissant les trottoirs (voir le document joint où nous avons résumé l'essentiel du règlement paru dans le bulletin municipal officiel du 13/7/1990).

Pour remédier à cette situation inadmissible, le mouvement associatif, depuis plus de dix ans, a frappé à toutes les portes...

👉 Pourtant, depuis quelques mois, les choses bougent enfin : la mairie de Paris répond à nos lettres point par point et non plus seulement par de vagues promesses, des contacts suivis ont été établis avec la mairie du XVIII^e et le seront très bientôt avec la mairie du XVII^e (rencontre avec le maire, M. Rémond).

L'action menée par Déclic 17-18 depuis sa création, le soutien que vous lui avez apporté, expliquent sans doute cet intérêt nouveau des pouvoirs publics.

Une réunion de travail a été organisée le 12 novembre avenue de Clichy par M. Grau, Directeur de la Voirie pour le Nord-Ouest de Paris. Nous l'avions rencontré lors d'une réunion du CICA (Comité d'Initiative et de Consultation d'Arrondissement) à la mairie du XVIII^e fin septembre. Pendant plus de trois heures, nous avons pu faire le point sur toutes les nuisances dont souffre l'avenue de Clichy en présence, notamment, de M. Caresche (1er adjoint au maire du XVIII^e), M. Lamy (adjoint à la voirie à la mairie du XVIII^e), M. Belhomme (représentant le commissariat du XVII^e), ainsi que d'autres représentants d'administrations publiques et plusieurs membres de l'association.

Des engagements ont été pris :

Dans les trois mois, les chaines de protection seront remplacées. Nous souhaitons qu'elles le soient par des barrières croisillon qui, par leur double ancrage, sont plus solides que de simples potelets.

👉 Le terre-plein, face aux numéros 37-39 avenue de Clichy, actuellement occupé par un parking et des étalages sauvages, va être aménagé : trottoir élargi, aire de stationnement pour deux-roues, bacs de plantes.

👉 Au premier semestre 1997, des barrières de protection seront installées au carrefour La Fourche.

👉 Au premier semestre 1997, les passages piétons du carrefour avenue de Clichy - rue Ganneron - rue des Dames, seront réaménagés.

👉 Très rapidement, uniformisation de la signalisation urbaine.

Enfin, les responsables des services municipaux et de la police ont pu constater les multiples violations du droit des étalages, auxquelles se livrent de trop nombreux magasins. Des engagements ont été pris là aussi. Et de fait, depuis le 5 décembre, nous avons pu constater que certains magasins côté XVII^e arrondissement, avaient enfin rentré leur étalage illégal. Mais ne crions pas trop vite victoire !

Trop de commerçants de l'avenue de Clichy entretiennent avec la réglementation des rapports "élastiques". Les nombreuses contraventions qui leur sont dressées sont peu de choses comparé à leur chiffre d'affaires, et il y a si longtemps que de mauvaises habitudes ont été prises...

Nous savons que nous devons intervenir à nouveau, auprès des différents services et notamment, du côté du XVIII^e arrondissement pour que soit durablement respecté le droit et qu'enfin le trottoir revienne aux piétons.